CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP VAYRES-ET-TARDOIRE

MONSIEUR LE DIRECTEUR - SAUR

MADAME LE MAIRE - COMMUNE DE CHAMPSAC

Direction Santé Environnement et politique Une Seule Santé (DSEUSS)
Direction déléguée Est (19-23-24-87)
Unité de la Haute-Vienne

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SIAEP VAYRES-ET-TARDOIRE

Prélèvement	**00129444**	**Commune**	**CHAMPSAC**
Unité de gestion	0042 SIAEP VAYRES-ET-TARDOIRE	**Prélevé le :**	**mercredi 07 octobre 2026 à 10h32**
Installation	CAP 001387 LE BOIS DE NAILHAC	**par :**	JEAN LAURENT COUTURIER
Point de surveillance	0000001752 LE BOIS DE NAILHAC	**Motif :**	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT FORAGE	**Type d'eau :**	Eau brute souterraine

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	14,0 °C			

Analyses effectuées par : OUALYSE - SITE DE LIMOGES (87) 8705

Type d'analyse : METABOLITES PESTICIDES - (META) Code SISE analyse : 00133968 Réf. laboratoire : 26100608038901

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
MÉTABOLITES PERTINENTS				
OXA alachlore	<0,02 µg/L	2		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS				
Chlorothalonil R471811	<0,03 µg/L			
ESA acetochlore	<0,02 µg/L			
ESA alachlore	<0,02 µg/L			
ESA metazachlore	<0,05 µg/L			
ESA metolachlore	<0,02 µg/L			
OXA acetochlore	<0,02 µg/L			
OXA metazachlore	<0,02 µg/L			
OXA metolachlore	<0,02 µg/L			

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00129444)

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Limoges, le 29 octobre 2026

P/Le Directeur délégué EST,
La Responsable du pôle interdépartemental Eaux,



Mathilde RASSELET

** Information du public : ce document doit être affiché dans les 2 jours aprés réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique) **